



Succession et remariage

Par titiyoyo

Bonjour !

mon épouse et moi avons fait une donation au dernier vivant et elle est décédée en 2007. Elle était héritière de sa maman et lors de son décès ses droits me revenaient. Je me suis remarié en 2009 sous le régime de la séparation de biens.

Pour éviter tout problème au décès de mon beau-père j'aimerais savoir si j'ai conservé mes droits à héritage pour partie revenant à mon épouse décédée qui correspondait à l'héritage de sa maman ?